

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

1. Exigences de base

PT10.01	PT1	Par sa spécialisation, le centre justifie d'une expertise confirmée dans la réadaptation des patients atteints de paralysie médullaire ou présentant un tableau clinique apparenté, ainsi que dans le traitement des complications spécifiques.	X		X		
PT10.02	PT2	Au moins 250 sorties ou 10 000 journées de soins par an pour cause de paralysie médullaire ou de tableau clinique apparenté.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
2. Qualité de l'indication							
PT20.01	PT3	<p>Indication Patients atteints de paralysie médullaire complète ou incomplète, et patients présentant un tableau clinique apparenté.</p> <p>Altération des activités et de la participation suite à une atteinte des fonctions et des structures de la moelle épinière et/ou du système nerveux périphérique. L'admission n'a lieu que si l'indication pour des mesures de réadaptation stationnaires est clairement posée (v. la délimitation de SWISS REHA par rapport aux formes de réadaptation ambulatoire et semi-stationnaire). L'objectif et les jalons de la réadaptation sont fixés et des mesures de réadaptation interdisciplinaires spécifiques sont définies en conséquence.</p> <p>Réadaptation initiale : réadaptation effectuée à la suite des soins médicaux d'urgence et du traitement initial d'une paralysie médullaire aiguë apparue pour la première fois à la suite d'un accident ou au début d'une maladie.</p> <p>Réadaptation continue : mesures de réadaptation proposées aux patients atteints de paralysie médullaire chronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bilan de situation en vue du maintien de l'état de santé en cas de handicap complexe ; - amélioration ou stabilisation du statut relatif à l'activité et à la participation en cas de paralysie médullaire chronique. <p>- Traitement de complications découlant d'une paralysie médullaire chronique : soins médicaux diversifiés et, si nécessaire, réadaptation continue sont dispensés aux patients atteints de paralysie médullaire chronique par un centre spécialisé</p>	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
3. Qualité des structures							
3.1. Structure du personnel							
a) Médecins							
PT31.01	PT4	<p>Direction et suppléance (au minimum médecin dirigeant / suppléance : au minimum chef de clinique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction médicale : au minimum 80 %. La direction médicale et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites) - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Direction médicale : médecin spécialiste reconnu au niveau fédéral dans le domaine concerné, issu de l'un des secteurs suivants : médecine interne générale, médecine physique et de réadaptation (MPR), neurologie, urologie avec certificat de compétence en neuro-urologie, chirurgie orthopédique. Suppléant : Médecin spécialiste reconnu au niveau fédéral dans le domaine concerné, issu de l'un des secteurs suivants : médecine interne générale, médecine physique et de réadaptation (MPR), neurologie, neurochirurgie, urologie avec certificat de compétence en neuro-urologie, chirurgie orthopédique. <p>Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que médecin-chef/co-médecin-chef, médecin-chef suppléant ou médecin dirigeant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire.</p>	X		Di- rect.	Suppl .	Suppl .

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT31.02	PT5	Spécialistes (titre de spécialiste reconnu au niveau fédéral) - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : MPR, neurologie, médecine interne générale, urologie avec formation approfondie en neuro-urologie.	X		X		
PT31.03	Précédemment intégré sous PT5	Médecins consultants (titre de spécialiste reconnu au niveau fédéral) - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Orthopédie, chirurgie plastique, neurochirurgie, psychiatrie, gastroentérologie, gynécologie et obstétrique, chirurgie de la main, en particulier chirurgie de la main pour les personnes atteintes de tétraplégie, pneumologie	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
b) Psychologie							
PT31.11	PT6	<p>Psychologie clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - Diplôme en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée (Master ou licence), ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. <p>Expérience dans les domaines du diagnostic psychologique, de la psychothérapie et des techniques de relaxation ainsi que dans les domaines de la thérapie comportementale, du conseil en matière sexuelle, de la thérapie de couple et de la thérapie familiale.</p>	X		X		
PT31.12	PT7	<p>Neuropsychologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : <p>Diplôme en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée (Master ou licence), ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral.</p> <p>Expérience en matière de diagnostic neuropsychologique.</p>		X	X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

c) Personnel dans le domaine thérapeutique

PT31.21	PT8	<p>Direction thérapeutique et suppléance <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction thérapeutique : au minimum 80 %. La direction thérapeutique et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie, en ergothérapie ou en logopédie, ou diplôme reconnu au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire.</p>	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .
---------	-----	--	---	--	----------	---------	---------

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
PT31.22	PT9	<p>Physiothérapie</p> <p>- <u>Formation / expérience professionnelle</u> :</p> <p>Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie, ou diplôme reconnu au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal.</p> <p>Au moins 1/3 de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) dispose d'une expérience de plus de 2 ans dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire.</p>	X		X	X	
PT31.23	PT9	<p>Ergothérapie</p> <p>- <u>Formation / expérience professionnelle</u> :</p> <p>Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie ou en ergothérapie, ou diplôme reconnu au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal.</p> <p>Au moins 1/3 de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) dispose d'une expérience de plus de 2 ans dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire.</p>	X		X	X	

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT31.24	PT11	<p>Logopédie</p> <p>- <u>Formation / expérience professionnelle :</u> Diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal. Au moins 1/3 de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) dispose d'une expérience de plus de 2 ans dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire. Dans le domaine de la logopédie, une expérience spécifique dans le traitement de la dysphagie doit être attestée.</p>	X		X	X	X
PT31.25 PT	PT10	<p>Orthopédie technique et fauteuils roulants</p>	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
d) Personnel dans le domaine du conseil							
PT31.31	PT13	Service social - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en travail social, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral.	X		X	X	
PT31.32	PT15	Conseil diététique <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme d'une école de diététique reconnu conformément à l'art. 50a, let. a, OAMal.	X		X	X	X
PT31.33	PT16	Cuisine diététique		X	X	X	X
PT31.34	PT18	Accompagnement spirituel		X	X	X	X
PT.31.35 PT	PT17	Conseils pour les personnes diabétiques	X		X	X	X
PT31.36 PT	PT12	Orientation professionnelle et conseil de carrière	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
e) Personnel du domaine des soins infirmiers							
PT31.41	PT19	<p>Direction et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction des soins infirmiers : au minimum 80 %. La direction des soins infirmiers et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers ES/EHS ou diplôme reconnu d'une école de soins infirmiers conformément à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire) ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction a plus de 3 ans d'expérience dans la réadaptation ou dans le domaine des soins aigus. 	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .
PT31.42	PT20	<p>Direction d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction d'une unité de soins : au minimum 80 % fixes et, en cas de direc-tion partagée, au minimum 90 %. - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers ES/EHS ou diplôme reconnu d'une école de soins infirmiers conformément à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral.. La direction a plus de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire. 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT31.43	PT21	<p>Personnel d'une unité de soins <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Part du personnel soignant disposant d'un diplôme ES ou EHS : au moins 50 % (équivalents plein temps sur un an). Reste de l'équipe : 25 % (équivalents plein temps sur un an) avec certificat fédéral de capacité ou attestation fédérale de formation professionnelle. Au moins 50 % de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) a au moins 2 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire.</p>	X		X	X	X
PT31.44 PT	PT22	<p>Personnel d'une unité de surveillance <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformément à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. Au moins une personne par équipe dispose d'une formation en soins intensifs. Au moins 90 % de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) a au moins 2 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients atteints de paralysie médullaire. 365 jours / 24 heures ou disponible sur le campus.</p>	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
3.2. Service médical d'urgence							
PT32.01	PT24	Service de garde médicale (pour assurer les mesures de réanimation immédiates) - Médecin de garde disponible dans les 5 minutes en cas d'urgence	X		X		
PT32.02	PT25	Service de piquet des spécialistes En journée, les jours ouvrables : présence et disponibilité des médecins spécialistes concernés	X		X	X	X
PT32.03 PT	précé- dem- ment intégré sous PT24	En cas de nécessité médicale, service de piquet assuré par un médecin cadre au chevet du patient dans les 30 minutes.	X		X	X	
PT32.04 PT	PT26	Accessibilité (en cas d'urgence) d'un hôpital de soins aigus avec des services disponibles en permanence en neurologie, neurochirurgie, radiologie, chirurgie et médecine interne dans un délai de 30 minutes.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
3.3 Offre de diagnostics spécifiques							
PT33.01	PT28	Laboratoire - Laboratoire d'urgence : 24 h/ 24, 365 j/an - Laboratoire spécialisé et de routine	X		X	X	X
PT33.02	PT29	ECG - ECG au repos : 24 h/ 24, 365 j/an	X		X		
PT33.021	Précé- dem- ment intégré sous PT29	- ECG d'effort : ECG de longue durée		x	X	X	X
PT33.03	PT30	Radiologie Conventionnelle (RX)	X		X		
PT33.031	Précé- dem- ment intégré sous PT30	- CT : (accessible dans les 30 min) - IRM	X		X	X	X
PT33.04	PT31	Échographie Échographie Doppler/duplex couleur	X		X	X	X
PT33.041	n.a.	- Échographie (mesure du résidu post-mictionnel)	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT33.05	PT32	Diagnostic de la déglutition - Pharyngolaryngoscopie fibroscopique (FEES) et/ou vidéofluoroscopie	X		X	X	X
PT33.06	PT33	Neurophysiologie - EEG		X	X	X	X
PT33.061	Précé- dem- ment intégré sous PT33	- EMG, ENG	X		X	X	X
PT33.07P T	PT27	Diagnostic clinique Examens médicaux et spécifiques à la paralysie médullaire (standards internatio- naux tels que ISNCSCI, SCIM III)	X		X		
PT33.08P T	PT34	Spirométrie	X		X	X	X
PT33.09P T	PT35	Neuro-urologie - Urodynamique Cystoscopie, radiographie, échographie, etc.	X		X		
PT33.10P T	PT36	Gastroentérologie	X		X	X	X
PT33.11P T	PT37	Chirurgie orthopédique / chirurgie plastique	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
3.4. Bâtiments et autres infrastructures							
PT34.01	PT38	Locaux pour thérapies individuelles et de groupe, ainsi qu'une salle de gymnastique		X	X	X	X
PT34.02	PT41	Entraînement thérapeutique médical (ETM)	X		X	X	X
PT34.03	PT39	Possibilités de surveillance : - monitoring ECG - pulsoxymétrie - surveillance de la fréquence respiratoire - apport continu d'oxygène - dispositifs d'aspiration	X		X		
PT34.04	PT40	Bassin thérapeutique avec lève-personne ou autres installations intégrées aux processus de traitement permettant la thérapie de la marche en décharge	X		X		
PT34.05	PT43	Installations pour l'entraînement aux activités de la vie quotidienne (AVQ), (p. ex. cuisine ou appartement thérapeutique)	X		X		
PT34.06	PT48	Lits spéciaux et supports pour la prophylaxie des escarres, système VAC	X		X		
PT34.07 PT	PT42	Entraînement avec assistance électromécanique (tapis roulant et/ou thérapies robotisées pour les membres supérieurs et inférieurs, au niveau proximal et distal)	X		X	X	X
PT34.08 PT	PT44	Logement d'entraînement à l'autonomie	X		X	X	X
PT34.09 PT	PT45	Parcours pour fauteuils roulant / possibilités d'entraînement	X		X	X	X
PT34.10 PT	PT46	Terrain pour l'entraînement à la marche et à la course	X		X	X	X
PT34.11 PT	PT47	Cuisine et salle de bains pour les exercices de réadaptation	X		X	X	X
PT34.12 PT	PT49	Appareils de ventilation à domicile	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
PT34.13 PT	PT50	Atelier d'orthopédie	X		X	X	X
4. Qualité des processus							
4.1. Critères généraux							
PT41.01	PT51	Processus de traitement structurés et documentés, basés sur la CIF et la CIM	X		X		
PT41.02	PT52	Planification et objectifs de réadaptation individuels, orientés à court et long terme, documentés et accessibles par voie électronique à tous les domaines spécialisés impliqués : - prise en compte des catégories d'objectifs selon l'ANQ (objectifs de participation) au sens des objectifs de réadaptation prépondérants.	X		X		
PT41.03	PT54	Rapports ou visites d'équipe interprofessionnels documentés, incluant des évaluations standardisées appropriées avec échange spécifique à chaque cas, à une fréquence hebdomadaire et selon la durée requise pour chaque patient. Coordination et contrôle de l'évolution définis / vérification des objectifs thérapeutiques hebdomadaires / étapes clés avec la participation du médecin responsable ainsi que du personnel thérapeutique et infirmier.	X		X		
PT41.04	PT55	Implication de l'environnement social et des proches dans la réadaptation (p. ex. par le conseil, l'accompagnement ou l'instruction, ou dans le cadre de la fixation des objectifs). Entretiens de coordination avec le patient et ses proches, les intervenants externes (employeur, agent payeur, AI, aide et soins à domicile, etc.) et l'équipe traitante.	X		X		
PT41.05	PT56	Planification et préparation systématiques de la sortie de clinique afin de favoriser le retour du patient dans son environnement social habituel ou nouveau, au moyen d'une liste de contrôle ou d'un processus de sortie défini. - Évaluation précoce de la situation domestique prévisible et initiation des adaptations architecturales nécessaires.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
PT41.06	PT57	Initialisation et organisation du suivi, y compris la documentation de transfert et la remise de recommandations thérapeutiques. : - Assurer le suivi médical et thérapeutique et, si nécessaire, l'encadrement post-hospitalier.	X		X		
PT41.07	PT58	Bref rapport médical ou rapport de sortie provisoire avec diagnostic, médication et recommandations thérapeutiques à la sortie. - Rapport médical détaillé et définitif, rapport de soins et de thérapie dans un délai de 10 jours ouvrables.	X		X		
PT41.08 PT	PT53	Psychothérapie intégrée pour l'acceptation de la maladie (« coping »)	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
4.2. Critères techniques spécifiques							
PT42.01 PT	PT59	Physiothérapie respiratoire et prophylaxie de la pneumonie chez les patients atteints de paralysie médullaire haute : sevrage ventilatoire prolongé, assistance à la toux, préparation à la ventilation à domicile.	X		X		
PT42.01 1PT	n.a.	Stimulateurs diaphragmatiques		X	X	X	X
PT42.02 PT	PT60	Gestion interprofessionnelle de la douleur spécifique à la paralysie médullaire) : - douleurs neuropathiques et syndromes de surcharge	X		X		
PT42.03 PT	n.a.	Évaluation des pompes intrathécales pour le traitement de la douleur et de la spasticité		X	X	X	X
PT42.04 PT	PT61	Gestion interprofessionnelle de la spasticité spécifique à la paralysie médullaire)	X		X		
PT42.04 1PT	Précé- dem- ment intégré sous PT61	Hippothérapie		X	X	X	X
PT42.05 PT	PT62	Gestion des fonctions vésicales et intestinales spécifique à la paralysie médul- laire) : diagnostic, instruction et entraînement	X		X		
PT42.06 PT	PT63	Conseil en santé sexuelle et en matière de désir d'enfant spécifique à la paralysie médullaire : diagnostic, enseignement et entraînement	X		X		
PT42.07 PT	PT64	Conseil sur les opérations d'amélioration fonctionnelle des membres supérieurs	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT42.08 PT	PT65	Évaluation de moyens auxiliaires et de systèmes de contrôle de l'environnement : conseil, installation et entretien	X		X		
PT42.09 PT	PT66	Évaluation professionnelle et réinsertion	X		X		
PT42.10 PT	PT67	<p>Thérapies spécifiques à la paralysie médullaire :</p> <p>Physiothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraînement thérapeutique médical (ETM) - Thérapie par le sport et le mouvement - Évaluation, acquisition, et ajustement d'orthèses, ainsi que l'enseignement y relatif - Méthodes d'entraînement avec assistance robotisées - Hippothérapie - Stimulation électrique fonctionnelle (SEF) - Drainage lymphatique - Thermo-, hydro- et balnéothérapie - Électrothérapie <p>Ergothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils en aménagement du poste de travail (ergonomie) - Remise de moyens auxiliaires : conseil, évaluation, formation et initialisation de la prise en charge - Orthèses de siège et de la main : évaluation, acquisition, ajustement et enseignement y relatif - Méthodes d'entraînement robotisées - Évaluation de l'aptitude à la conduite <p>Logopédie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thérapie de la parole, de la voix et du langage - Évaluation et traitement des troubles de la déglutition 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT42.11 PT	PT68	Conseil et traitement diététiques : prise en compte du métabolisme spécifique à la paralysie médullaire	X		X		
PT42.12 PT	PT69	Psychologie clinique / psychothérapie : - psychothérapie intégrée, thérapie comportementale et intervention de crise, y compris accompagnement psychologique relatif à la prophylaxie des escarres - techniques de relaxation - entraînement des performances cérébrales axé sur la vie quotidienne - gestion des douleurs chroniques	X		X		
PT42.13 PT	PT70	Évaluation de l'assise et de la posture : diagnostic et conseil	X		X		
PT42.14 PT	PT71	Éducation thérapeutique du patient spécifique à la paralysie médullaire : prévention de complications telles que les escarres, etc.	X		X		
PT42.15 PT	PT72	Transmission de l'expérience des pairs (« peer-counseling »)	X		X		
PT42.16 PT	PT73	Suivi structuré à vie conformément aux directives de la DMGP	X		X		
PT42.17 PT	PT23	Autres exigences spécifiques à la paralysie médullaire Des conceptions de coaching, de formation et de conseil ainsi que les ressources en personnel spécialisé sont disponibles dans chaque service correspondant aux domaines suivants : prévention (par ex. des escarres), traitement de la peau et des plaies, gestion des infections, techniques de positionnement et de transfert, gestion des fonctions vésicales et intestinales, détection et traitement de la dys-réflexie autonome, spasticité. Savoir-faire dans les domaines de l'autonomisation (empowerment) en soins de réadaptation, de la respiration/gestion respiratoire, de la gestion de la douleur, de la nutrition, de la prise en charge des troubles de la déglutition et des canules trachéales.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
-------------	------------	---------	------------------	---------------	----------------	-------------------	------------------------

5. Qualité des résultats

5.1 Général

PT51.01	n.a.	À l'admission : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure – PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.		X	X		
PT51.02	n.a.	À la sortie : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure – PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

5.2 Structures et fonctions corporelles							
			Instrument :				
PT52.01	PT78	Comorbidités	Nombre de comorbidités (p. ex. au moyen du CIRS)	X		X	
PT52.02	PT79	Douleurs	Échelle de la douleur (EVA/EN)	X		X	
PT52.03	n.a.	État mental	Documentation formelle, par ex. MMS, MoCA	X		X	
PT52.04	PT82/PT83	Capacité cardiovasculaire	TA sur 24h, ECG sur 24h	X		X	
PT52.05 PT	PT74	Appareil locomoteur / colonne vertébrale	Radiologie, entre autres pour le contrôle de la scoliose	X		X	
PT52.06 PT	PT75	Neurologie	ASIA Impairment Scale – AIS selon l'ISNCSCI	X		X	
PT52.07 PT	PT76	Neurologie	ASIA Autonomic Standards Assessments Form	X		X	
PT52.08 PT	PT77	Neurologie	Neurodiagnostic électrophysiologique	X		X	
PT52.09 PT	PT80	Douleurs	Protocole d'évaluation de la douleur	X		X	
PT52.10 PT	PT81	Douleurs à l'épaule	WUSPI	X		X	
PT52.11 PT	PT84	Fonction pulmonaire	Spirométrie	X		X	
PT52.12 PT	PT85	Fonction respiratoire	Oxymétrie de pouls (pulsioxymétrie), polygraphie	X		X	
PT52.13 PT	PT86	Fonction vésicale	Urodynamique, CMG, CMM	X		X	
PT52.14 PT	PT87	Fonction vésicale	Mesure du résidu post-mictionnel par échographie	X		X	

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère		Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
PT52.15 PT	PT88	Fonction intestinale	Consistance des selles (par ex. échelle de Bristol)	X		X		
PT52.16 PT	PT89	Fonction intestinale	Nombre de selles	X		X		
PT52.17 PT	PT90	Spasticité	Échelle d'Ashworth modifiée (MAS) ou instrument équivalent	X		X		
PT52.18 PT	PT91	Force	Bilan musculaire : MI, MS, musculature du tronc	X		X		
PT52.19 PT	PT92	Mobilité articulaire	Bilan articulaire : MI, MS	X		X		
PT52.20 PT	PT93	Force de préhension	Dynamomètre Jamar	X		X		
PT52.21 PT	PT94	Fonction de la main, tétraplégie en général	GRASSP2 ou instrument équivalent	X		X		
PT52.22 PT	PT95	Fonction de la main (chirurgie reconstructive/tétraplégie)	GRASSP, Release Test, classification ICSHT	X		X		
PT52.23 PT	PT96	Mobilité / équilibre	Échelle d'équilibre de Berg	X		X		
PT52.24 PT	PT97	État cutané	Stade de l'escarre selon la classification NPIAP / EPUAP	X		X		
PT52.25 PT	PT98	Risque d'escarre	Échelle de Braden Échelle de Braden modifiée	X		X		
PT52.26 PT	n.a.	Nutrition	SNST (Spinal Nutrition Screening Tool) ou NRS (Nutrition Risk Screening)	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation paraplégiologique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
-------------	------------	---------	------------------	---------------	----------------	-------------------	---------------------

5.3 Activités / participation							
			Instrument :				
PT53.01	PT105	Objectifs de participa- tion	Catégories d'objectifs de l'ANQ	X		X	
PT53.02	PT99	Autonomie	SCIM III	X		X	
PT53.03	PT100	Chutes	Évaluation du risque de chute	X		X	
PT53.04	PT104	Mobilité	Timed up and Go	X		X	
PT53.05 PT	PT101	Capacité de marche	WISCI III	X		X	
PT53.06 PT	PT102	Performance de marche	Test de marche de 10 mètres	X		X	
PT53.07 PT	PT103	Endurance à la marche	Test de marche de 6 minutes	X		X	